





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4405

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5°

objet : Travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière - Lancement de 2 procédures d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Madame la Conseillère Dubos**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

**Présents** : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

**Absents excusés** : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

**Absents non excusés** : MM. Barge, Albrand.

**Conseil de communauté du 13 janvier 2014****Délibération n° 2014-4405**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière - Lancement de 2 procédures d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier a pour objet le lancement de 2 procédures en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux pour l'opération de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière et, également, l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer ces marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération n° 2012-2723 du 13 février 2012, le Conseil de communauté a approuvé les principaux points du programme et du coût prévisionnel de l'opération, ainsi que la demande de subvention auprès de l'Etat.

Ces travaux doivent permettre de combler les écarts importants constatés dans cet ouvrage avec la réglementation en termes de sécurité des usagers.

Les points clés du programme consistent principalement à :

- améliorer le dispositif de désenfumage pour instaurer un contrôle du courant d'air dans les 2 tubes,
- permettre l'accessibilité des galeries de communication entre tubes aux personnes à mobilité réduite,
- améliorer la tenue au feu et les équipements de sécurité,
- améliorer la signalisation d'urgence à l'usage des piétons et la signalisation à l'usage des véhicules,
- reprendre les chaussées et créer un réseau d'assainissement (en tranche conditionnelle),
- reprendre l'étanchéité des terrasses et le revêtement des façades.

Le coût prévisionnel de l'opération de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière est estimé à 38,047 M€ TTC en base mars 2013.

Les études et travaux préparatoires (maîtrise d'œuvre, coordination sécurité, contrôle technique, assistance à maîtrise d'ouvrage, balisage pour coupure du tunnel) sont estimés à 5,255 M€ TTC. Les travaux de mise en sécurité du tunnel sont estimés à 25,593 M€ TTC. Les travaux de rénovation de façades sont estimés à 7,20 M€ TTC.

La participation de l'Etat s'élèverait à 13,85 M€ (base juin 2010).

Au total, la charge nette pour la Communauté urbaine de Lyon est de 24,197 M€ TTC.

Pour la réalisation des travaux de mise en sécurité du tunnel sous Fourvière, la consultation sera allotie en 2 marchés :

Lot n° 1 : travaux de mise en sécurité du tunnel comprenant les prestations suivantes :

- ventilation,
- équipements courants forts, courants faibles,
- réseaux de télécommunication,

- gestion technique centralisée,
- génie civil et réseau incendie,
- chaussées et assainissement (tranche conditionnelle).

Lot n° 2 : travaux de mise en sécurité des bâtiments comprenant les prestations suivantes :

- façades et étanchéité,
- second œuvre et finitions,
- génie climatique,
- gestion technique du bâtiment.

Ces travaux pourraient être attribués à la suite de procédures d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le lancement des procédures d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution de 2 marchés de travaux pour la mise en sécurité du tunnel sous Fourvière et des bâtiments.

**2° - Autorise** dans le cas où les procédures d'appel d'offres sont déclarées infructueuses, monsieur le Président à poursuivre, par voie de marché négocié ou par la voie d'un appel d'offres, aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

**3° - Les offres** seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer les deux marchés de travaux et tous les actes y afférents ayant pour objet la mise en conformité du tunnel sous Fourvière pour un montant maximum cumulé de 27,418 M€ HT soit 32,902 M€ TTC.

**5° - Les dépenses** au titre de ces marchés seront imputées sur l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art et tunnels sur l'opération n° OP12O2907, individualisée le 13 janvier 2014 pour un montant de 38 047 000 € TTC au budget principal en dépenses.

**6° - Le montant** à payer en 2014 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 2315 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.**